

— DÉCHETS NUCLÉAIRES

Plutonium : Lalonde

Les révélations du « Parisien » sur la présence en quantité importante de plutonium dans la décharge de Saint-Aubin (Essonne) ont éclaté comme un coup de tonnerre. Les restrictions se sont multipliées, jusqu'à l'Assemblée nationale avec une prise de position très ferme du ministre de l'Environnement. Le C.E.A., lui, annonce une nouvelle campagne de mesures à Saint-Aubin.

LES décharges radioactives, Brice Lalonde, ministre de l'Environnement, ne les aime pas du tout ! Interrogé sur les sites radioactifs de l'Essonne par le député socialiste Thierry Mandon, il s'est montré très ferme et résolu. « Il est indispensable de contrôler sans délai les chiffres publiés et de prendre les mesures et sanctions nécessaires dans l'hypothèse où ils seraient vérifiés », a indiqué Brice Lalonde à l'Assemblée nationale, lors des questions orales au gouvernement.

Au même moment, Robert Lallement, ins-

pecteur général du C.E.A. a annoncé « une nouvelle campagne de mesures sur le site pour rassurer l'opinion publique ».

Une commission de contrôle de l'ensemble des sites, où sont enfouis des déchets radioactifs du Commissariat à l'énergie atomique, va être créée. Le ministère demande également au C.E.A. d'assurer le contrôle de l'accès aux sites et de « nettoyer les sites qu'il a utilisés ». Un réexamen de l'organisation administrative sur le nucléaire devrait également être demandé au Premier ministre.

Des députés de l'Essonne ont, de leur côté, vivement réagi après les révélations du « Parisien » hier. La présence de plus de 2 000 becquerels par kilo de terre sèche de plutonium 239 et 240 inquiète... « Un grand débat public sur l'avenir du nucléaire civil et la politique énergétique de la France doit être organisé », affirme Marie-Noëlle Lienemann, député P.S. Elle propose la création d'une haute autorité du nucléaire, tout comme le sénateur Mélenchon. Cet élue socialiste réclame « la dissolution du Service central de protection contre les rayonnements ionisants ». Thierry Mandon (P.S.) demande que la commission d'enquête sur Itteville soit élargie à l'ensemble des problèmes de décharges nucléaires du département. « L'information donnée par le C.E.A. s'est avérée à chaque fois incomplète ou

inexacte. Ce que je regrette pour une institution qui dispose d'un savoir technique réel, mais dont la renommée risque d'être touchée », a-t-il ajouté. L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, félicité par Brice Lalonde pour ses travaux, risque donc d'avoir du pain sur la planche !

Les Verts vont encore plus loin : « Le C.E.A. a démontré son incomptance tant à l'égard des populations qu'à l'égard des associations de protection de l'environnement. A moins qu'il ne s'agisse de pure volonté de dissimulation... » Les Verts demandent au juge Pioline d'étendre ses investigations à Saint-Aubin. En effet, ils estiment que le Code de santé publique « n'est pas respecté ! »

Leur avocat, François Breteau, étend donc la plainte déjà déposée pour Itteville à Saint-Aubin.

Philippe Le Pont, porte-parole des Verts Ile-de-France, demande « la dissolution immédiate du C.E.A. et du S.C.P.R.J. et, à tout le moins, la démission et la sanction de leurs responsables ». Il se prononce aussi pour que soit réalisée une étude épidémiologique sur tous les habitants résidant autour des sites découverts, Itteville, Le Coudray-Montceaux, Chilly-Longjumeau et Saint-Aubin.

Gilles Verdez



« Vous vous rendez compte, apprendre ça par le journal ! »

(Photo « le Parisien ».)

Une subtile technique de désinformation

Le C.E.A. explique que la vitesse est limitée à 120 km/h sur les routes, et oublie de préciser qu'elle est limitée à 60 km pour les poids lourds... Pour expliquer « la subtile technique de désinformation du Commissariat à l'énergie atomique », Michèle Rivasi, présidente de la C.R.I.I.-Rad, n'hésite pas à faire appel à une image.

Dans son communiqué officiel envoyé à tous les organes de presse, le C.E.A. précise que « les quelques centaines de becquerels, en rayonnement alpha, par kilo de terre de la décharge de Saint-Aubin, sont très inférieurs à la limite de 74 000 becquerels par kilo qui est indiquée dans les règlements et décrets français ». La démonstration est faite. Et le C.E.A. d'invoquer un décret n° 66 450 du « Journal officiel » du 30 juin 1986. Faute de frapper probablement, le bon décret est en réalité celui du 20 juin 1966, précisé par un avis du 6 juin 1970.

Que dit ce texte ? Certes, il fait référence de manière générale à une limite de 2 microcuries par kilo, soit 74 000 Bq/kg. Si l'on s'arrête à ce seuil, comme le fait habilement le C.E.A. dans son communiqué, la terre de Saint-Aubin paraît loin d'être toxique. Mais l'alinéa un de l'article 3 du titre 1 du décret apporte une restriction importante, confirmée par un avis paru le 6 juin 1970 : la limite tombe à 0,1 micro-curie (57 000 becquerels par kilo) pour « l'activité totale » de déchets radioactifs contaminés par des radioéléments du groupe 1 (les plus toxiques). Or justement, le plutonium, mais aussi l'américium et d'autres radioéléments détectés dans la terre de Saint-Aubin, appartiennent au groupe 1 !

« Avec un seul kilo de terre de Saint-Aubin, nous sommes très proches de la limite de 3 700 Bq fixée pour l'activité totale d'une décharge contenant des radioéléments alpha !, remarque Michèle Rivasi. C'est dire si la terre de Saint-Aubin est parfaitement hors la loi. Prenez seulement 2 kg de terre, cela donne 6 600 Bq de rayonnement alpha. Ça dépasse déjà les limites fixées par le décret !... »

Autrement dit, le C.E.A. a « oublié » de donner la réglementation complète. Et pour cause, les radioéléments du groupe A sont très sévèrement surveillés par la loi et le stockage des déchets qu'ils ont contaminés doit répondre à des normes très strictes.

Jacques Hennen

Saint-Aubin : sept élus démissionnent

Les révélations du « Parisien » ont mis le feu aux poudres à Saint-Aubin où la population réagit. Personne ne reste indifférent...

« **C**a y est ! J'ai le numéro de téléphone de l'hôpital Curie. » M. Couzinet, le patron du restaurant les Balances à Saint-Aubin, n'en revient pas. « Vous vous rendez compte : apprendre ça par le journal ! On ne sait pas exactement ce que c'est... »

« On ne peut pas rester sans rien faire. J'ai deux enfants. Il faudrait au moins qu'on nous dise ce que l'on doit faire, où se faire examiner. Moi, j'en veux aux grosses têtes du C.E.A. qui ne nous disent rien, à la mairie qui n'informe pas les habitants. Elle a quand même les moyens de se révolter ! »

Tout le monde n'est pas aussi inquiet à Saint-Aubin. La population paraît partagée en deux camps : les affolés et les fatalistes. Mme Baillet est de ceux-là. « La décharge, elle est là. Que voulez-vous que l'on fasse ? C'est trop tard ! Et puis, ce n'est pas aussi grave que Tchernobyl ! A la limite, même en étant

au courant de cette histoire de décharge, on serait venu s'installer ici. » Une incrédulité partagée par ce voisin : « A Saint-Aubin, vous trouverez plusieurs personnes qui travaillent au C.E.A. Ils ne seraient pas assez fous pour habiter ici si c'était vraiment dangereux ! »

Un conseiller municipal présent en mairie s'enflamme : « On a préparé des documents pour la population, personne n'est venu ! Alors... » Pourtant, la petite communauté de Saint-Aubin (sept cents personnes) est en pleine ébullition. La gestion municipale est en question. La preuve ? Deux maires adjoints et cinq conseillers municipaux viennent de démissionner. Les révélations du « Parisien » sur la décharge ont servi de détonateur.

Alain Germont, adjoint démissionnaire, s'explique : « Il n'y a aucune transparence à la mairie. Et c'est surtout le manque d'action, d'initiative du maire par rapport aux déchets radioactifs qui nous révolte. Personnellement, je ne suis pas inquiet, mais je trouve criminelle l'attitude du C.E.A. qui a laissé s'installer un centre aéré juste à côté de la décharge, alors que les eaux de ruissellement et les vents dominants sont orientés sur ce centre aéré ! »

DE L'ESSONNE —

exige toute la lumière



*Le C.E.A. n'a pas trainé. Hier après-midi, compteur Geiger et sacs plastique au poing, des spécialistes sont entrés sur la décharge de Saint-Aubin pour effectuer des prélevements de terre. Des mesures devraient donc être prochainement communiquées. On peut tout du moins l'espérer...
(Photo « le Parisien ».)*

Le ministre à l'Assemblée « Que le C.E.A. ferme ses grillages ! »

Le ministre de l'Environnement a estimé hier à l'Assemblée que la détection de plutonium à Saint-Aubin est un nouvel avatar de la querelle des « ayatollahs du becquerel ».

BRICE LALONDE prend des gants pour combattre la radioactivité dans l'Essonne, et rappelle à l'ordre le C.E.A. « S'il y a eu négligences, il faut les sanctionner », a répondu hier à l'Assemblée le ministre de l'Environnement. Pour Brice Lalonde : « On a dit - histoire de prendre ses distances - que le site a été décontaminé à un niveau satisfaisant (...). Et que ce n'était pas radioactif, selon les seuils en vigueur. » Apparemment pas convaincu, il a aussitôt précisé : « Nous verrons s'il faut nettoyer, et comment. »

Mais, s'il n'y a « pas de danger » à l'extérieur du site, a souligné Brice Lalonde, je demande quand même au C.E.A. de « bien fermer ses grillages ». N'empêche que le ministre ne s'est pas privé d'égratigner le C.E.A. qui, selon lui, s'illustre « par les méfaits d'anciennes habitudes de silence et de secret ». Reste que, pour Brice Lalonde, cette affaire s'inscrit dans la querelle des « ayatollahs du becquerel ». Car, ajoute-t-il, « il y a du plutonium dans d'autres endroits en France. Tout est une question de niveau ».

C'est pourquoi Brice Lalonde a demandé au préfet de prescrire une méthodologie pour comparer les différentes normes. » Thierry Mandon, de son côté, a annoncé la création d'une commission d'études parlementaires sur les décharges dans l'Essonne, histoire, sans doute, de rassurer les populations. Cette polémique prouve, selon lui, qu'il faut établir une autorité indépendante, chargée des problèmes de sécurité nucléaire.

B. Chamaillard